Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260306-202611-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 8**

Quorum : 6
Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ORIAL Brigitte, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel (procuration à Serge ROUGIER);

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur Jean-Pierre LAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026.

2026/11 – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Beaumont du Lac à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence eau potable :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a transféré la compétence eau potable à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1er janvier 2025.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours concernant le service eau potable. Le maire précise que la commune reste bien propriétaire des ouvrages mis à disposition de la communauté de communes.

Le Maire donne une synthèse de ce procès-verbal. Il concerne :

- L'ensemble des biens immobilisés de la commune (réseaux, diagnostic AEP, extension et équipement du réseau d'eau potable) ;
- Les subventions associées ;
- Les emprunts liés au budget eau potable ;
- La prise en charge des frais d'entretien, de fonctionnement, de maintenance, d'investissement des biens listés dans le procès-verbal ;
- La gratuité de la mise à disposition des biens ;

Le Maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 08 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Beaumont du Lac à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence eau potable,
- **Autorise** le Maire à signer le procès-verbal.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

M Serge ROUGIER ***M Jean Pierre LAY***

Transmis en Préfecture le 12 mars 2026, publié le 12 mars 2026.